ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juillet 2025

Autofocus :
La location courte durée, le service phare de la mobilité touristique, se confronte aussi aux enjeux de la transition électrique

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie un Autofocus dédié à la filière de la location de véhicule de courte durée (moins de 30 jours). Ce secteur, qui concentre 10% des immatriculations de véhicules neufs, affiche un chiffre d'affaires en hausse. Si ses effectifs salariés connaissent un léger repli, sans doute lié à divers facteurs (digitalisation, sous-traitance, évolution de la croissance des prix des véhicules ou encore évolution des usages), les emplois du secteur restent en majorité des CDI malgré les saisonnalités et la forte concurrence. Côté environnement, bien que la filière soit soutenue par de nouvelles mesures réglementaires, la transition électrique pose encore des questions de rentabilité.

Un secteur en croissance…

À la journée, à la semaine ou au mois, **la location courte durée est très sensible aux évolutions conjoncturelles** : fortement dépendante de l'activité touristique, le bassin d'emploi se concentre principalement sur les littoraux, les chaines de montagnes et Paris. La capitale, qui a profité des Jeux Olympiques, constitue avec Nice, Marseille, Ajaccio et Lyon les villes où l'on a le plus loué de véhicules en 2024. Mais la mobilité professionnelle et les déménagements contribuent aussi au développement du secteur.

Avec un chiffre d'affaires constant et à la hausse depuis 2022, la location courte durée est un marché très flexible. Fortement impacté par la crise sanitaire, le secteur a su rebondir rapidement : dès 2022, le chiffre d'affaires dépassait les niveaux pré-Covid. Au-delà du chiffre d'affaires, le volume d'immatriculations de véhicules neufs constitue un indicateur clé de l'activité, puisque la location courte durée représenterait environ 10% des immatriculations de véhicules neufs en France. **172 000 véhicules ont été immatriculés en 2024 via le canal de la location courte durée.** Toutefois, du fait de la moindre disponibilité en véhicules neufs et l'évolution des prix, ce résultat plafonne depuis quatre ans, sans véritable reprise depuis la crise sanitaire.

…mais des emplois en léger repli depuis deux ans

En 2024, le marché de la location de courte durée a compté 2 382 établissements en France pour 14 000 salariés. **Un résultat en légère baisse depuis deux ans** (-6%), dont les causes sont multifactorielles (baisse des déménagements, des déplacements professionnels, évolution du modèle économique des entreprises). Le secteur reste par ailleurs dominé par des enseignes spécialisées comme **Avis-Budget** et **Rent a Car**, avec des modèles variés mêlant succursales (souvent en gares ou aéroports) et franchises (en centre-ville). D'autres acteurs comme ADA, UCAR ou CarGo s'implantent au sein du commerce et de la réparation automobile, tandis que des start-ups, comme Toosla, proposent des services 100 % numériques. Enfin, le secteur se heurte à la concurrence croissante des enseignes de grande distribution et des solutions d'autopartage (libre-service, entre particuliers ou en entreprise).

L'emploi au sein de la filière de la location de courte durée vie au rythme des vacances. 60% des offres d'emploi sont déposées durant la première partie de l'année. En raison de la saisonnalité de l'activité, la location courte durée embauche davantage de contrats à durée déterminée et d'intérim : le taux d'embauche pour ce type de contrat est 20% supérieur à celui de la branche. Cependant, la part de CDI reste très élevée (89,2%) et près de 1200 alternants se sont formés dans les agences de location en 2024

Des certifications pour accompagner les loueurs vers le conseil en électromobilité

Le secteur est composé à presque 50% d'activités commerciales, avec des agents d'opération ou de comptoir de location qui représentent à eux seuls plus de 6 000 emplois, viennent ensuite les mécaniciens (10%) et les convoyeurs (800 emplois). Pour soutenir la transition vers l'électromobilité et la montée en compétences, l'ANFA a développé plusieurs Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), tels que les **CQP Chef de groupe opérationnel (CGO)** et **Chef d'agence(s) de location (CAL),** réservés à la formation continue, qui visent des fonctions d'encadrement.

Depuis décembre 2023, l'ANFA propose également un **certificat de compétence de branche Conseil en électromobilité**, en formation continue. Cette formation courte est destinée aux salariés comme aux demandeurs d'emploi. Elle permet d'accompagner les clients vers des mobilités durables : diagnostic des besoins, présentation de l'écosystème de l'électromobilité, conseils d'usage pour les véhicules électriques et hybrides. Elle s'adresse en particulier aux agents d'opérations de location.

« *La location de courte durée est un secteur réactif, en constante adaptation aux usages, aux technologies et aux attentes des clients. L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner cette transformation, notamment en formant les professionnels aux nouvelles mobilités,* » commente Jocelyn Gombault, Responsable de projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

Télécharger l'Autofocus

A PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA pilotes et de lycées partenaires.